

Communauté de Communes du Sud-Corse

ARRÊTÉ N° 93/2026

OBJET : Etablissement du tableau annuel d'avancement de grade 2026

Le Président de la Communauté de Communes Sud-Corse,

Vu le code Général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération N° 44/2018 en date du 06/07/2018 portant détermination des ratios promus/promouvables.

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 03/06/2021.

ARRÊTÉ

Article 1: Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement de grade est fixé comme suit :

Avancement de grade d'Attaché hors classe

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	NARDINI CHIOCCA Séverine	Attaché principal	01/08/2026

Avancement de grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	FURIOLI Mélanie	Adjoint technique	01/08/2026
1	ROBIN Pierre Henri	Adjoint technique	01/08/2026

Avancement de grade d'agent de maîtrise principal

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	ZORODDU Gonario	Agent de maîtrise	01/08/2026

Avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	LAGNY Amelie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2026

Avancement de grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	RAYNAUD Michael	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	04/12/2026
1	LEBON Emmanuel	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	04/12/2026

Article 3 : : Le Président certifie - sous sa responsabilité - le caractère exécutoire de cet arrêté, et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud.

Porto-Vecchio le 12/06/2026

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence GIRASCHI

Jean-Christophe ANGELINI